

## APPEL A PROJETS (AAP)

« Innovons ensemble face aux nouveaux enjeux  
du vignoble ! »

Date de début : 7 avril 2026

Date de fin : 31 août 2026

## Sommaire

1. Contexte et objectifs.....	3
2. Projets attendus.....	4
3. Nature et conditions de l'accompagnement .....	5
4. Processus de sélection.....	5
5. Contractualisation, confidentialité et communication .....	6

## 1. Contexte et objectifs

### Présentation du Plan National de Durabilité du Vignoble (PNDV) :

Afin d'accélérer la production de résultats de recherche et développement systémique sur les facteurs multiples impactant la durabilité et la productivité du vignoble, les interprofessions viti-vinicoles, regroupées au sein du CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins et eaux-de-vie de vins à appellation d'origine et à indication géographique) dans un consortium public-privé, avec le soutien du ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire et de FranceAgriMer, se sont engagées dans le PNDV. Le secteur viti-vinicole fait face à de **multiples enjeux** qui affectent la durabilité du vignoble et qui touchent toutes les régions viticoles. La baisse de consommation de vins, la lutte contre les conséquences des **aléas climatiques**, le besoin **d'amélioration des rendements**, la **dépendance aux intrants phytosanitaires** et leur impact sur la **biodiversité** et la durabilité des vignobles sont plus que jamais d'actualité. Les professionnels ont besoin de solutions techniques opérationnelles afin de pouvoir promouvoir de manière efficace la durabilité et la productivité de leur vignoble.

### Présentation du parcours innovation du PNDV :

En complément des travaux de recherche financés, le **PNDV** a mis en place un **parcours innovation** ayant pour objectif de **favoriser le développement de solutions techniques opérationnelles à visées commerciales** portées par des acteurs privés ou publics afin de lutter pour la durabilité du vignoble. A travers ce parcours, les projets accompagnés auront accès à des expertises et des moyens sur-mesure, adaptés à leurs besoins spécifiques afin de favoriser la maturation et le déploiement de leurs innovations. Les projets bénéficieront d'un **soutien méthodologique**, des **ressources humaines expertes**, **d'un accès à des territoires d'expérimentation dans différentes régions viticoles françaises**, de **conseils vers la mise sur le marché**, grâce à l'appui d'un réseau national fort, structuré et reconnu, basés sur les interprofessions viticoles, l'IFV et leurs partenaires locaux. Les lauréats du parcours innovation se verront décernés un **label**, gage de qualité et d'excellence dans la communauté viti-vinicole. Ce label leur permettra **d'aider à propulser leur solution sur le marché**. En 2025, fort de 92 Md€ de chiffre d'affaires chaque année et employant 440 000 personnes en France, le secteur du vin est un secteur fort. A forte valeur ajoutée et tourné vers l'export, le marché viti-vinicole ouvre de belles perspectives aux apporteurs de solutions.

Les **thématiques** visées sont notamment celles liées au fonctionnement, à la santé et à la performance de la vigne, au processus de vinification et d'optimisation œnologique et aux systèmes viticoles productifs, viables d'un point de vue technico-économique, résilients et durables. A titre d'exemples, les types de projets accompagnés pourraient porter sur l'assistance dans l'évaluation des rendements, des tests rapides pour vérifier l'état sanitaire de plants, l'assistance dans l'évaluation de la séquestration de carbone, la robustesse des systèmes, des aides à la décision cout/risque/rendement ou un autre type de dispositif ... Ces solutions pourront, par exemple mais de façon non exclusive, être issues des domaines de l'imagerie, de la data (comme outil d'aide à la décision) ou des solutions alternatives pour assurer la durabilité du vignoble. Quel que soit le domaine d'application, les solutions justifieront d'un **stade de développement de TRL (Technology Readiness Level) compris entre 5 et 7 portées**. Ces solutions seront portées par des structures de toutes tailles, françaises et internationales dont les enjeux

à date sont de conforter la viabilité technique et économique de leurs solutions sur le marché viticole.

## 2. Projets attendus

### Objectifs thématiques :

Il est attendu des projets qu'ils contribuent à la durabilité du vignoble.

Les travaux et résultats des projets doivent avoir un **effet diffusant et intégrateur au sein de la filière viticole**.

Ainsi, les projets déposés à l'AAP PARCOURS INNOVATION DU PNDV devront s'inscrire dans au moins une des thématiques suivantes :

#### ✓ **Fonctionnement, santé et performance de la vigne**

Cette thématique recouvre toutes les applications visant à développer l'assistance dans l'évaluation des rendements du plant à la parcelle et à mieux comprendre et analyser le fonctionnement des plantes vis-à-vis des dépérissements. Par ailleurs, les candidatures pourraient également porter sur les sujets suivants : solutions d'objectivation du tri des plants en particulier au regard de la qualité du greffage, solutions de suivi de l'état physiologique de la vigne et de détection des anomalies de pousse, outils de détection de maladies de la vigne, etc. A noter que les exemples cités ne sont pas exhaustifs.

#### ✓ **Processus de vinification et optimisation œnologique**

Cette thématique recouvre toutes les solutions qui améliorent la transformation du raisin en vin, à chaque étape, sur les plans technique, économique et environnemental. Par ailleurs, les candidatures pourraient porter sur des capteurs avancés de suivi des cinétiques de fermentation, des techniques de séparation innovantes, des procédés de vinification à faible impact environnemental, des solutions de pilotage précis des fermentations, etc. A noter que les exemples cités ne sont pas exhaustifs.

#### ✓ **Systèmes viticoles productifs, viables d'un point de vue technico-économique, résilients et durables**

Cette thématique recouvre toutes les solutions impactant la résilience des exploitations, l'évolution des itinéraires techniques, les adaptations structurelles de filière, la productivité globale avec un arbitrage coûts/rendement/productivité et la pérennité économique. Par ailleurs, les candidatures pourraient porter sur les sujets suivants : outils d'aide à la décision multicritères, plateformes de mutualisation de données techniques et économiques inter-exploitations, solutions de pilotage économique des itinéraires techniques,... A noter que les exemples cités ne sont pas exhaustifs.

### Nature des projets et des porteurs de projets :

Le présent AAP vise à soutenir des projets portés par des **acteurs de toutes tailles, privés ou publics, français ou internationaux**. Ces porteurs de projets pourront être des **acteurs issus de la filière viticole, d'autres filières** ou d'autres secteurs d'activités.

Les projets retenus devront développer des **solutions à visée commerciale** et justifieront **d'un stade de développement de TRL compris entre 5 et 7**.

Les projets retenus devront démontrer une compréhension des **cadres réglementaires applicables à leurs activités**, ainsi que la mise en place d'un modèle économique crédible permettant d'assurer leur viabilité et leur rentabilité.

### 3. Nature et conditions de l'accompagnement

#### Nature de l'accompagnement :

Le PNDV se propose d'accompagner les projets sur **2 à 5 années**, via un suivi régulier et des étapes intermédiaires, dont des évaluations annuelles, en proposant un **soutien méthodologique**, un **accompagnement par des experts de la thématique**, un **accès à des territoires d'expérimentation** et aux données afférentes et des **conseils vers la mise sur le marché**, avec l'appui d'un réseau national fort, structuré en bassins régionaux et reconnu. Concrètement, cela se traduira par :

- ✓ L'accès à un réseau de parcelles ;
- ✓ L'accès à des experts de la filière viti-vinicole pour perfectionner les solutions ;
- ✓ La mise en relation avec des clients bêta-testeurs dont par exemple des viticulteurs pionniers et intéressés par les innovations techniques ;
- ✓ L'orientation vers des guichets de financement ;
- ✓ La reconnaissance du projet par le label du parcours et une recommandation pour la poursuite du projet.

#### Conditions de l'accompagnement :

Pour bénéficier de cet **accélérateur de développement et de maturation technique** afin de potentialiser le **chiffre d'affaires**, il est demandé aux candidats une mobilisation de leurs moyens financiers, techniques et **organisationnels tout au long de l'accompagnement**. Le parcours ne proposera pas de financement direct du projet mais pourra néanmoins constituer un appui ou un relais au financement notamment via la mise en relation avec des partenaires financiers.

### 4. Processus de sélection

#### Accompagnement au dépôt :

Dans la phase précédent le dépôt, les porteurs de projets peuvent s'appuyer sur l'animateur du projet qui répondra aux questions pour le montage du dossier de candidature via une adresse générique. Les porteurs de projet pourront ainsi affiner leur demande d'accompagnement dans le cadre de cet AAP.

#### Critères d'éligibilité :

Pour être éligible un projet doit être **complet** au sens administratif et aux conditions énoncées dans le présent AMI (niveau de maturité, thématiques, réglementation etc.).

#### Critères et processus de sélection :

Pour être sélectionnés, les projets éligibles sont instruits notamment sur la base des critères suivants :

- ✓ **Potentiel technique** de la solution ;
- ✓ **Potentiel économique** de la solution ;
- ✓ **Potentiel de faisabilité réglementaire et juridique**, au vu des essais techniques opérés et de la nature de la solution ;
- ✓ **Potentiel de collaboration réussie** entre le porteur de projet et l'équipe du parcours innovation et potentiel de ressources de la société offrant la solution (nombre de salariés, maturité organisationnelle et de compétences etc...);
- ✓ **Adéquation entre les besoins en développement et l'offre du parcours innovation.**

Lors de la phase de **sélection**, **l'équipe du PNDV pourra prendre contact avec les porteurs de projets** pour préciser des points du dossier tels que : l'équipe projet et les compétences, le niveau d'avancement technologique de la solution, la compréhension du porteur de projets de son marché, de sa concurrence et de son cadre réglementaire, le business model et le financement envisagé, la motivation du porteur de projets à intégrer le parcours et ses attentes, etc.

A l'issue de cette phase, une **pré-sélection** des dossiers sera opérée sur la base des critères de sélection mentionnés ci-dessus et de la complétude du dossier.

Les dossiers pré-sélectionnés pourront ensuite être conviés à une **audition en présentiel** auprès d'un jury composé de : quatre représentantes et représentants de la profession, un expert financier, des experts innovation et/ou techniques et une experte juridique et réglementaire. Cette audition se déroulera mi-novembre 2026.

## 5. Contractualisation, confidentialité et communication

Dans le cadre de cet accompagnement, la propriété intellectuelle du projet demeure celle du porteur de projets.

Les modalités d'échange d'information seront définies au début de l'accompagnement, au besoin, un accord de confidentialité pourra être conclu.